

# rpc

FIABLE.  
PRÉCIS.  
**INNOVANT.**



## RAPPORT ANNUEL

2023-2024

# TABLE DES MATIÈRES

<b>PROGRÈS ET PRODUCTIVITÉ : UNE ANNÉE DE CROISSANCE ET DE RENOUVEAU</b>	<b>3</b>
<b>OBJECTIFS STRATÉGIQUES D'ENTREPRISE 2020-2025</b>	<b>4</b>
<b>PRINCIPALES RÉALISATIONS ET ÉTAPES</b>	<b>5</b>
<b>NOTRE MANDAT</b>	<b>6</b>
<b>DOMAINES PRIORITAIRES</b>	<b>7</b>
<b>RENDEMENT FINANCIER</b>	<b>10</b>
<b>PERSONNEL, RÉALISATIONS ET RECONNAISSANCE</b>	<b>11</b>
<b>MENTORAT ET SENSIBILISATION DE LA COLLECTIVITÉ</b>	<b>14</b>
<b>PERSPECTIVES</b>	<b>15</b>
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>15</b>
<b>GOUVERNANCE</b>	<b>16</b>
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>17</b>

# PROGRÈS ET PRODUCTIVITÉ : UNE ANNÉE DE CROISSANCE ET DE RENOUVEAU

## SOMMAIRE

### CHERS LECTEURS,

Nous avons le privilège de vous présenter notre rapport annuel 2023-2024. Notre thème pour l'année était « rebond et renouvellement » et nous l'avons pleinement respecté. Cette année, nous avons célébré de nombreuses réussites qui se sont traduites par des réalisations pour nos clients. L'année a été gratifiante, car nous avons favorisé l'innovation et la croissance économique dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick (N.-B.). Nos compétences ont une fois de plus été mises à l'épreuve lors de la réalisation de projets techniques qui ont soutenu nos gouvernements, nos municipalités, le public et nos précieuses industries.

En tant qu'organisme de recherche et de technologie étroitement lié à l'industrie, nos projets couvrent la recherche énergétique et environnementale, l'amélioration de la productivité, la santé, l'énergie nucléaire, les changements climatiques, la recherche bioanalytique, la chimie analytique et l'exploitation minière. Chacune de nos initiatives reflète la passion de notre personnel et de nos clients pour la création d'un avenir sain et durable. Nos clients sont des penseurs uniques, qui prennent des risques et qui sont désireux d'innover. No personnel est désireux d'explorer et d'appliquer de nouvelles idées; ensemble, nous apprenons et construisons. Il s'agit d'un privilège de travailler à ce titre.

Outre la recherche industrielle et scientifique appliquée, nous avons effectué des analyses chimiques et biochimiques de classe mondiale sur plus de 400 000 échantillons, pour le compte de plus de 1 000 clients.

En plus de la poursuite de projets menés par des clients, notre personnel a cherché des possibilités de recherche interne qui contribuent à la santé et au bien-être des Néo-Brunswickois. Nous avons mené des recherches pour comprendre les sources de contaminants microbiens sur nos plages, mis au point des méthodes rapides de dépistage de Legionella et réalisé une étude pilote pour mieux comprendre les bactéries de la légionellose dans les villes du N.-B. Nous nous sommes efforcés de mettre au point des capacités d'analyse de cyanobactéries et de cyanotoxine pour les Canadiens de l'Atlantique et avons collaboré avec des instituts de recherche pour copublier des articles et encadrer des étudiants. Notre personnel était impatient d'entreprendre une recherche intentionnelle et il a dépassé toutes les attentes.

Nous sommes enthousiastes pour l'année à venir et nous nous réjouissons de soutenir nos précieux partenaires, qui continuent à repousser les limites de la productivité et de l'innovation.



Shelley Rinehart, Ph. D.  
Présidente



Diane Botelho, Ph. D.  
Directrice générale/cheffe de la direction



# OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE L'ORGANISATION 2020-2025

Les objectifs stratégiques visent à mobiliser l'organisation et à jeter les bases de la planification. Le plan stratégique définit l'orientation de l'organisation et a reçu l'aval du conseil d'administration et de la ministre responsable de RPC.

## Croissance durable

RPC continuera à diversifier et à élargir son expertise et sa capacité à fournir un excellent service et une valeur ajoutée, pour ses clients et les parties prenantes, de façon responsable sur le plan fiscal. En particulier, RPC fera ce qui suit :

- S'efforcer de rester autonome sur le plan opérationnel.
- Surveiller et anticiper les technologies stratégiques.
- Augmenter les revenus.
- Tisser des liens avec les clients, bâtir notre capacité et travailler au développement.

## Communications efficaces

RPC maintiendra un niveau élevé de communication efficace avec toutes les parties prenantes, y compris les clients, le grand public et divers organismes gouvernementaux locaux, provinciaux et fédéraux, ce qui permettra d'accroître la sensibilisation générale aux capacités de RPC. En particulier, RPC fera ce qui suit :

- Rehausser les communications stratégiques, officialiser un plan de communication et mettre en œuvre une stratégie de communication.
- Agir de manière responsable, avec intégrité et dans le respect de la confidentialité de nos clients.
- Mettre en évidence les réussites de manière à inspirer confiance et à mettre en valeur les capacités du Nouveau-Brunswick.
- Continuer à être un participant actif et un auditeur efficace auprès de l'industrie et du gouvernement.
- Reconnaître notre rôle, soit de communiquer sur la science et l'innovation, comme la clé d'une économie prospère.

## Excellence opérationnelle

RPC s'acquittera de son mandat grâce à des installations, à du matériel, à des ressources humaines, à des procédures et à une gestion fiscale adéquats, tout en maintenant une culture de l'innovation et de la qualité. En particulier, RPC fera ce qui suit :

- Élaborer et mettre en œuvre un plan pour notre installation de Fredericton afin de régler la situation d'une infrastructure à la fin de sa vie utile et de résoudre les difficultés liées à la capacité.

- Fournir un environnement de travail sûr et insister sur notre culture de la sécurité.
- Maintenir notre engagement en matière de qualité, y compris en rehaussant les services certifiés, trouver de nouvelles possibilités d'accréditation.
- Continuer à investir dans des installations et du matériel de pointe.
- Achever notre nouveau laboratoire à Moncton et développer nos capacités.
- Rechercher l'efficacité opérationnelle.
- Tenter d'offrir une vaste gamme de services pour maintenir des emplois au Nouveau-Brunswick.
- Utiliser les pratiques exemplaires en gestion budgétaire.
- Poursuivre l'amélioration des efforts visant à attirer et à maintenir en poste un personnel hautement qualifié en offrant des emplois valorisants.

## Responsabilité sociale de l'organisation

RPC continuera de faire preuve d'une conscience sociale, s'efforçant d'être consciente de l'environnement, équitable avec les employés, les fournisseurs et les parties prenantes et de soutenir les collectivités du Nouveau-Brunswick. Plus précisément, pendant la période de planification, cela signifie :

- Redonner à la collectivité grâce à l'apprentissage par l'expérience et les efforts auprès d'organismes de bienfaisance.
- Avoir une conscience environnementale.
- Recruter les meilleurs talents.
- Respecter les lois et mettre en œuvre une politique d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI).
- Examiner de façon active les commentaires des employés et donner suite à leurs idées et préoccupations pour maintenir une bonne culture d'entreprise.
- Assurer une capacité d'intervention d'urgence.
- Assurer l'amélioration continue de la gouvernance de l'entreprise.



## NOTRE VISION

La science et la technologie mèneront à des décisions intelligentes qui favorisent un Nouveau-Brunswick prospère et durable.



## NOTRE MISSION

Fournir des solutions scientifiques et technologiques pour la prospérité du Nouveau-Brunswick.



## NOS VALEURS

Sécurité  
Qualité  
Service  
Intégrité  
Socialement responsable  
Axé sur le client  
Axé sur les résultats

# PRINCIPALES RÉALISATIONS ET ÉTAPES

## Parmi les réalisations les plus notables de l'année écoulée, on peut citer :

- Solide développement des affaires, y compris l'élaboration de stratégies de marketing et de communication
- Fourniture de services d'intervention pour répondre aux besoins de tests d'urgence
- Renforcement des efforts de recherche à l'interne
- Mise au point de capacités d'analyse de cyanotoxines pour aider les Canadiens de l'Atlantique
- Amélioration des méthodes d'analyse pour qu'elles soient respectueuses de l'environnement et rentables
- Obtention de fonds pour l'amélioration des infrastructures
- Automatisation de plusieurs procédures de traitement de données pour améliorer la productivité
- Lancement de la simulation de l'usine du futur et des services Lidar pour soutenir la productivité



## ORGANISMES DE RECHERCHE ET DE TECHNOLOGIE (ORT)

Les organismes de recherche et de technologie (ORT) servent de catalyseurs à l'innovation, utilisant la science et la technologie pour relever les défis les plus pressants de la société. À une époque marquée par les changements climatiques, la résistance aux antimicrobiens, la transition énergétique, la sécurité alimentaire et les nouveaux agents pathogènes, l'importance mondiale des ORT est devenue de plus en plus évidente.

Les ORT sont uniques parce qu'ils ne se contentent pas de fournir des services techniques, mais remplissent également leur mandat, qui est de renforcer l'économie et d'améliorer la qualité de vie. Cette double fonction sociétale rend les ORT à la fois uniques et d'une importance capitale, alors que l'on affronte les incertitudes de l'avenir.





# NOTRE MANDAT

La planification organisationnelle du Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick (RPC) comprend un cycle de planification stratégique qui s'étend sur une période de cinq ans. Nous sommes dans la dernière année du cycle stratégique actuel et nous sommes impatients de nous lancer dans notre stratégie 2025-2030.

RPC rend compte au ministre responsable de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick (EPFT). En tant que seul organisme de recherche provincial (ORP) du Nouveau-Brunswick, nous recevons tous les deux ans une lettre de mandat de la part de notre ministre. Notre lettre de mandat décrit les attentes envers notre organisme dans le but de rester conforme à la Loi sur le Conseil de la recherche et de la productivité, créée par le gouvernement du Nouveau-Brunswick en 1962 pour définir les rôles et les responsabilités de RPC dans la direction et l'exécution de projets novateurs visant à soutenir la croissance économique.

La *Loi sur le Conseil de la recherche et de la productivité* précise que les objectifs du Conseil sont les suivants :

« *Promouvoir l'innovation par les sciences et la technologie afin d'améliorer la qualité de vie au Nouveau-Brunswick et d'accroître la viabilité et la compétitivité économiques de la province, et, ainsi :*

- (a) *d'entreprendre, de soutenir ou de promouvoir la recherche scientifique, notamment technique et dans le domaine du génie;*
- (b) *d'offrir des services, notamment d'analyse, de test, d'inspection, d'investigation et d'évaluation;*
- (c) *de concevoir, de développer et de mettre à l'essai des équipements, des produits ou des procédés;*
- (d) *d'améliorer des procédés et des méthodes scientifiques;*
- (e) *de mener à bien toute*



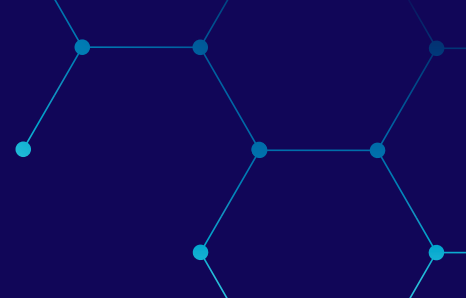
**Exitus Acta Probat : « La fin justifie les moyens »**

*Nous avons un rôle sociétal à jouer en tant que connecteur, intégrateur, résolveur de problèmes et catalyseur de l'innovation. Nous facilitons l'établissement de relations précieuses, utilisons des technologies pour créer des possibilités, encourageons les collaborations, aidons les industries à être concurrentielles et apportons un soutien analytique pour assurer la sécurité de nos collectivités.*

## La lettre de mandat 2023-2025 de RPC décrit les domaines prioritaires suivants :

Domaine prioritaire	Résultat escompté	Échéance
Excellence opérationnelle	Continuer à mettre au point des systèmes et des processus administratifs nous permettant d'exercer nos activités avec efficacité et efficience, et enregistrer un bénéfice net positif d'ici le 31 mars 2025.	31 mars 2025, avec des cibles établies pour chaque exercice.
Croissance durable	Continuer à croître, en diversifiant nos activités pour mettre sur pied trois nouveaux services.	31 mars 2025, avec des cibles établies pour chaque exercice.
Commercialisation et développement des affaires	Intensifier les efforts de communication et de vente afin de mieux faire connaître RPC et d'accroître les ventes grâce à des activités stratégiques de commercialisation et de communication.	31 mars 2025, avec des cibles établies pour chaque exercice.
Communications efficaces	Travailler avec les hauts responsables du gouvernement afin de mieux faire connaître RPC au sein des ministères et veiller à ce que RPC soit considéré comme un organisme jouant un rôle clé dans la prestation de services pour les travaux pertinents. Collaborer avec les hauts responsables du gouvernement pour renforcer les relations et mieux faire connaître les capacités de RPC afin de favoriser des possibilités gagnantes pour toutes les parties, en particulier en ce qui concerne la prestation de soutien et d'expertise techniques.	31 mars 2025, avec des cibles établies pour chaque exercice.
Responsabilité sociale de l'organisme	Publier le rapport ESG (Environnement, société et gouvernance).	Annuel

# DOMAINES PRIORITAIRES



## EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE

DÉBUT

PROGRÈS

OBJECTIF ATTEINT

L'excellence opérationnelle est demeurée au cœur des priorités de l'organisme, car nos équipes ont continué d'accroître leurs efforts en matière de formation polyvalente et de faire progresser des initiatives comme la recherche de méthodes chimiques plus écologiques, la résolution des goulots d'étranglement opérationnels, la poursuite d'accréditations supplémentaires à la norme ISO 17025, la conversion à des méthodes rapides et la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion de l'information des laboratoires (SGIL). En outre, nous avons cherché à mettre en œuvre les pratiques de la méthode 5S dans les espaces de travail et avons continué à chercher des façons d'améliorer l'efficacité de tous les flux de travail.

**Les indicateurs de rendement clés définis pour ces objectifs sont les suivants :**

- I. Réalisation du bénéfice net budgété
- II. Achèvement de 50 % de la mise en œuvre du SGIL
- III. Élargissement de l'offre à 5 nouveaux tests ou services
- IV. Mise en œuvre à 100 % de la méthode 5S

Nous n'avons pas atteint les résultats budgétés en grande partie parce que nous n'avons pas réussi à rétablir le financement opérationnel au cours de l'exercice 2024. Cependant, nous croyons atteindre cet objectif pour l'année à venir, car nous continuons à mener des projets importants.

Le déploiement du SGIL a été légèrement retardé, mais des progrès considérables ont été réalisés, et le projet devrait être achevé à 55 % d'ici à l'automne 2024. Nous avons dépassé l'objectif de cinq nouvelles offres de services et sommes en voie d'atteindre celui de la méthode 5S, avec un taux d'achèvement de 74 %. Dans l'ensemble, l'organisme a réalisé des progrès importants en matière d'excellence opérationnelle, et nous restons déterminés à atteindre cet objectif.



*« Je considère RPC plus comme un partenaire que comme un fournisseur.  
Merci d'avoir travaillé avec moi toutes ces années, cela signifie beaucoup.  
– Ministère du Logement, des Terres et des Communautés de l'Île-du-Prince-Édouard*

## CROISSANCE DURABLE

DÉBUT

PROGRÈS

OBJECTIF ATTEINT

L'organisation a connu une année fructueuse en réalisant plusieurs nouveaux essais et projets de recherche dans les domaines industriel et scientifique. Nous avons également ajouté plusieurs nouveaux tests à nos portées d'accréditation.

**Les indicateurs de rendement clés définis pour ces objectifs sont les suivants :**

- I. Atteinte des résultats budgétés
- II. Établissement d'un modèle de financement des opérations et des immobilisations avec le GNB
- III. Augmentation de 50 % du trafic sur les médias sociaux par rapport à l'année précédente
- IV. Augmentation des revenus du laboratoire de Moncton de 20 % par rapport à l'année précédente

Comme indiqué précédemment, le manque de soutien opérationnel ne nous a pas permis d'atteindre notre objectif budgétaire. Notre trafic sur les médias sociaux a augmenté de manière importante et continue à croître; cependant, nous n'avons pas atteint une augmentation de 50 % et nous continuerons à accroître nos efforts dans ce domaine. Notre laboratoire de Moncton a atteint son objectif, et plusieurs autres objectifs sont prévus pour l'année à venir.

# DOMAINES PRIORITAIRES

## COMMERCIALISATION ET DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES

DÉBUT

PROGRÈS

OBJECTIF ATTEINT

Des progrès importants ont été réalisés grâce à la formalisation de notre équipe chargée de la croissance et de l'excellence des entreprises. L'équipe, composée de personnes hautement qualifiées, a mis en place des stratégies ambitieuses en matière de commercialisation, de communication et de développement des affaires.



## COMMUNICATIONS EFFICACES

DÉBUT

PROGRÈS

OBJECTIF ATTEINT

Nous avons continué à renforcer nos efforts de communication par le biais des médias sociaux, en nous engageant auprès des parties prenantes et en organisant des visites. Nous avons ouvert nos portes à de nombreux visiteurs cette année, ce qui a contribué de manière importante à l'amélioration du réseautage et de la collaboration. Au fil des échanges, il est devenu évident que le Nouveau-Brunswick dispose d'un large éventail de personnes qualifiées, passionnées par la productivité et l'innovation. Nous nous réjouissons de poursuivre notre contribution à cet écosystème talentueux.

### Les indicateurs de rendement clés incluent :

- I. Mise en œuvre réussie d'un plan de communication avec les ressources nécessaires
- II. Augmentation de 50 % des clics sur les plateformes de médias sociaux par rapport à l'année précédente
- III. Augmentation de 15 % du nombre d'abonnés aux médias sociaux par rapport à l'année précédente
- IV. 75 % de meilleurs scores aux sondages sur l'engagement du personnel

Nous avons réalisé des progrès considérables dans toutes les initiatives énumérées ci-dessus et nous prévoyons de poursuivre ces objectifs au cours de l'année à venir.

« *EXCELLENT Service... j'avais des questions techniques à poser au personnel de votre bureau de Moncton; les réponses ont été très adéquates et d'une grande aide.* »  
– Résident de Moncton



# RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ORGANISME

DÉBUT

PROGRÈS

OBJECTIF ATTEINT

Les initiatives en matière de responsabilité sociale de l'organisme comprennent l'élaboration d'un rapport ESG sur une base annuelle. Notre rapport ESG 2022 inaugural a été publié l'année dernière et notre rapport 2023 vient tout juste d'être mis sous presse.

La responsabilité sociale est une valeur à laquelle nous adhérons tous chez RPC. Nous vous encourageons à lire notre rapport ESG qui présente les activités ESG impressionnantes menées au cours de l'année. Vous trouverez notre rapport ESG sur notre site Web ([www.rpc.ca](http://www.rpc.ca)).

## Indicateurs de rendement clés décrits dans le plan annuel :

- I. Publication du rapport annuel ESG
- II. Publication d'une politique d'équité, de diversité et d'inclusion
- III. Achèvement du projet de recyclage des matières plastiques
- IV. 50 % du personnel faisant du bénévolat pour des organismes de bienfaisance

La publication de notre rapport ESG a été légèrement retardée, mais notre deuxième édition est prévue pour l'automne 2024. Bien que nous n'ayons pas atteint les objectifs fixés en matière de bénévolat, nous nous efforçons d'encourager notre personnel à prendre un jour de congé payé pour faire du bénévolat dans nos collectivités. Les autres objectifs énumérés ci-dessus ont été atteints.

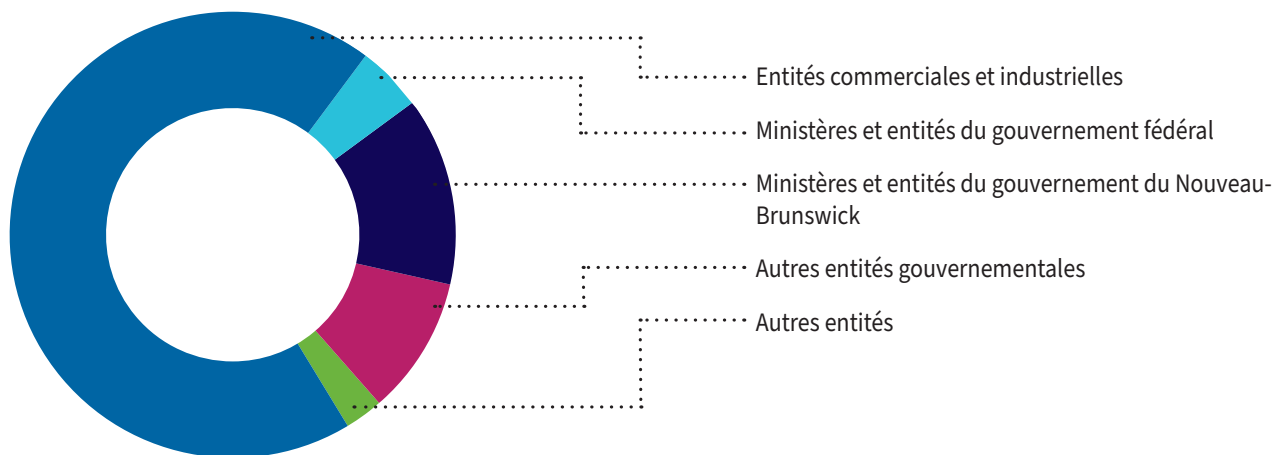
« Nous cherchions une analyse précise et approfondie d'un grave problème d'eau potable. L'équipe sur place a répondu très rapidement et a fourni les résultats détaillés que nous espérions. Superbe laboratoire, superbe personnel. »

– Propriétaire de Moncton



# RENDEMENT FINANCIER

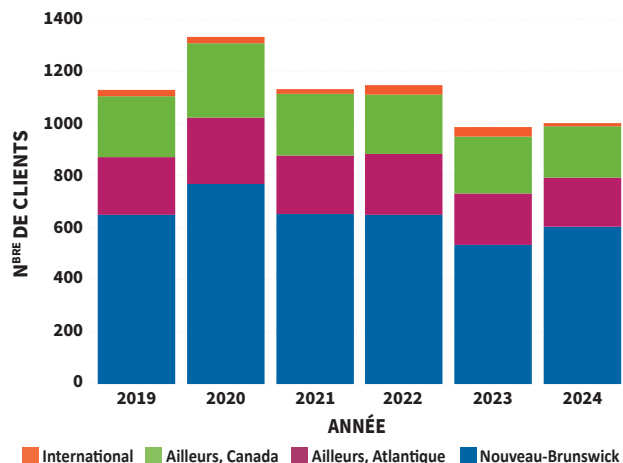
## SOURCES DE REVENUS



	2023-2024	2022-2023
Entités commerciales et industrielles	11 989 \$	13 189 \$
Ministères et entités du gouvernement fédéral	832	774
Ministères et entités du gouvernement du Nouveau-Brunswick <sup>1</sup>	2 342	2,261
Autres entités gouvernementales	1 770	1 520
Autres entités	443	451
<b>Total</b>	<b>17 376 \$</b>	<b>18 195 \$</b>

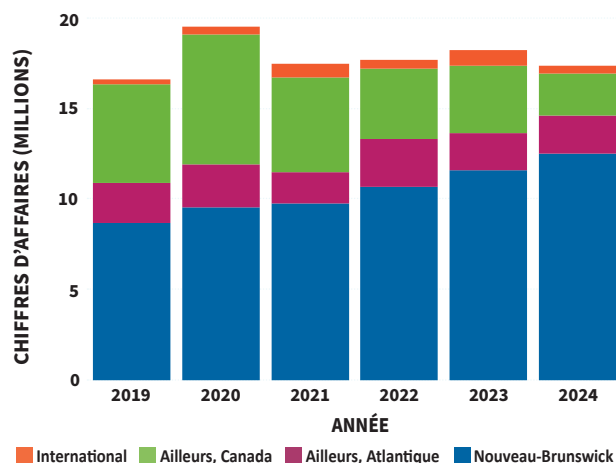
<sup>1</sup> Contrats avec la province du Nouveau-Brunswick seulement.

## RÉPARTITION DES CLIENTS PAR RÉGION



Les données de répartition par région ont été établies d'après l'adresse de facturation.

## CLIENTS SERVIS PAR REVENUS



# PERSONNEL, RÉALISATIONS ET RECONNAISSANCE

## RECONNAISSANCE DES ANNÉES DE SERVICE 2023-2024

Le personnel est l'épine dorsale de notre organisation, le moteur de notre croissance et de notre réussite. Sa compétence, son dévouement et sa créativité alimentent l'innovation et la productivité de l'organisation et permettent d'atteindre les objectifs fixés. Lorsqu'un membre du personnel devient permanent, ses années de service sont célébrées en tranches de 5 ans.

Cette année, nous avons eu l'occasion de célébrer de nombreuses personnes :

### 5 ANS

Pauline Deschene  
Jacob Kennedy  
Vanessa Schriver  
Vanessa Perez-Michaud  
Sandy Hollins  
Morgan Armour  
Janki Davda  
Jaydon Little  
Luc LeBoutillier  
Adrienne Fortin

### 10 ANS

Mike Connor  
Scott Sanford

### 15 ANS

Tony Manning  
Bryan Bourque  
Jessica Storey  
Gillian Travis

### 25 ANS

Eric Johnsen  
Lisa Ferrish  
Rebecca Liston  
Karen Broad

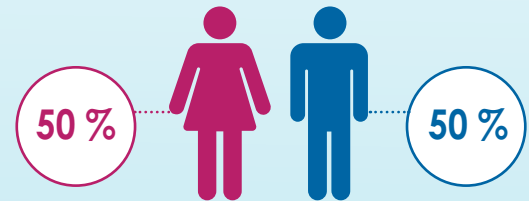
### 30 ANS

Nigel Skinner  
Tracy Lean

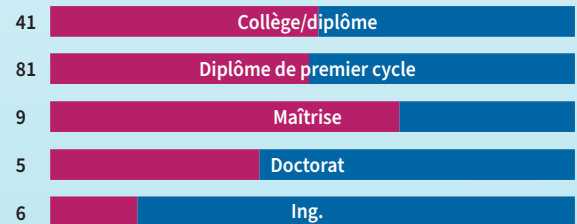
### 35 ANS

Angela Colford

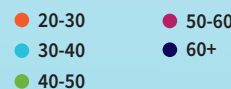
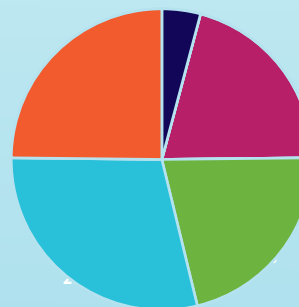
## DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES SUR LE PERSONNEL



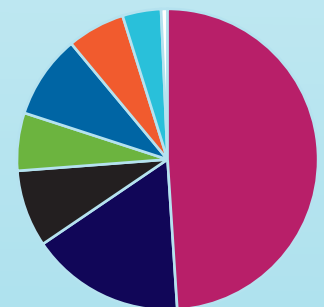
### ÉDUCATION



### AGE



### ANNÉES DE SERVICE



### DIVERSITÉ



### LANGUE



# PERSONNEL, RÉALISATIONS ET RECONNAISSANCE

## PRIX D'EXCELLENCE 2023-2024 DE RPC

Chaque année, RPC rend hommage à des personnes ou à des équipes qui ont accompli des exploits remarquables pour RPC ou nos clients. Cette année, nous avons eu des corécepteurs, tous deux sur le thème de la productivité. Un projet était axé sur l'amélioration de la productivité interne, tandis que l'autre visait à accroître la productivité d'un client.

Les lauréats de cette année sont l'équipe chargée de l'amélioration de l'efficacité de l'analyse du cannabis, reconnue pour son travail remarquable sur un projet d'amélioration de l'efficacité interne, et l'équipe d'ingénierie, pour la conception et la fabrication d'une presse automatisée destinée à la production de bardeaux d'acier.

Ces projets soulignent notre engagement en faveur de la productivité; qu'il s'agisse d'aider nos clients ou d'améliorer nos processus internes, la productivité reste une priorité absolue pour l'organisme.

### PRODUCTIVITÉ INTERNE : PROJET D'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DE L'ANALYSE DU CANNABIS

Une équipe de nos scientifiques et le soutien informatique ont commencé à travailler sur une série d'améliorations de la productivité afin de réduire les coûts opérationnels liés à la fourniture de ce service. Au cours des mois suivants, tous les transferts de données ont été numérisés, éliminant ainsi la nécessité d'une saisie manuelle des données par les techniciens ainsi que le besoin de papier pour transférer et stocker les données. Au cours des 12 mois suivants, ces améliorations ont permis aux techniciens d'économiser environ 2 300 heures de saisie de données, tout en éliminant le risque d'erreurs de saisie ou de transcription. L'élimination d'impressions a permis de réduire la consommation de papier d'environ 13 boîtes tout en réduisant l'utilisation des imprimantes et de l'encre en poudre ainsi que le temps nécessaire au stockage des documents papier et en éliminant le coût de l'archivage et de la destruction.

Le projet a également nécessité un investissement important en temps pour réformer les flux de travail de l'équipe chargée de l'analyse du cannabis. Les améliorations ont permis de réduire considérablement le nombre d'heures nécessaires à la réalisation des analyses grâce à une meilleure planification et à une meilleure gestion des tâches, ainsi qu'à la mise en œuvre de méthodes d'analyse plus écologiques et plus efficaces. Le travail accompli a permis à RPC de suivre l'évolution rapide du marché et, plus important encore, de faire profiter ses clients du secteur du cannabis des économies réalisées.



#### Membres de l'équipe du Prix d'excellence 2023-2024 (de gauche à droite) :

Back: Devin Jacob, Geoff Hebb, Allan Razon, Matthew Norman, Peter Crowhurst, Andrien Rackov, Mike Connor, Lucas Clark  
Middle: Brittany Steen, Jeremiah Kehinde, Nichola Smith, Brandon Fillmore, Candice Inman, Troy Smith  
Front: Setareh Pourkhanjani, Claire Rideout, Lauren Shaw, Kevin Patel, Lennie Genterolizo

## AUGMENTATION DE LA PRODUCTIVITÉ D'UN CLIENT : CONCEPTION ET FABRICATION D'UNE PRESSE AUTOMATISÉE POUR LA PRODUCTION DE BARDEAUX D'ACIER

Une entreprise de couverture du Nouveau-Brunswick a demandé l'aide de RPC pour réparer une matrice dans sa presse manuelle à bardeaux. Au cours de la réparation, nos ingénieurs ont cerné une occasion d'aider à augmenter la productivité de ce client par le biais de l'automatisation. L'équipe a aidé le client à demander à la FINB de financer un projet de conception et de construction d'une presse à bardeaux entièrement automatisée. La phase 1 consistait à concevoir une presse hydraulique sûre, fiable et précise pouvant remplacer l'ancienne. La nouvelle presse utilise un système complexe de matrices qui se referment sur la tôle brute tout en se déplaçant horizontalement au fur et à mesure que la largeur de la tôle diminue. L'équipe d'ingénieurs a conçu un système de contrôle entièrement nouveau, avec écran tactile et fonctionnement sécurisé. La nouvelle presse produit plus de 9 000 kg (20 000 lbs) de force et peut fabriquer 200 bardeaux par heure. À titre de comparaison, l'ancienne presse peinait à produire 60 bardeaux par heure. La phase 2 du projet prévoit l'ajout d'un robot qui chargera/déchargera la presse à un rythme de 300 bardeaux par heure et qui sera entièrement automatisé. Qu'est-ce que cela représente pour l'entreprise du N.-B.? La nouvelle presse change la donne, car elle permet de fabriquer des bardeaux beaucoup plus rapidement et en toute sécurité, et la qualité de chaque bardeau est très homogène, avec un taux de rejet quasi nul. L'entreprise est propriétaire de la nouvelle technologie et prévoit de mettre en place un service de franchise dans le Canada atlantique, où les cellules robotisées sont vendues aux producteurs.



**Membres de l'équipe du Prix d'excellence 2023-2024 (de gauche à droite) :**  
John King, Troy Young, Chris Davenport, John Aikens, Brian Bell, Mark MacLean

## ÉQUIPE DE LA HAUTE DIRECTION DE RPC (AOÛT 2024)

### Haute direction

Diane Botelho,  
Directrice générale/cheffe de la direction

Steve Holmes,  
directeur de l'exploitation

### Direction

Shawn Wood, directeur des finances et de l'administration

John Aikens, directeur des services d'ingénierie

Matt Ashfield, directeur de la technologie de l'information

Attiq Rehman, directeur des biosciences

Shelley Janes, directrice des ressources humaines

Leo Cheung, directeur de l'ingénierie de procédés

Sara Cockburn, directrice de la croissance et de l'excellence

Peter Crowhurst, directeur des services d'analyse inorganique

Bruce Phillips, directeur des services d'analyse organique

Andrien Rackov, directeur de la recherche et des substances réglementées



# MENTORAT ET SENSIBILISATION DE LA COLLECTIVITÉ

Nous avons eu le plaisir d'encadrer un autre étudiant universitaire dans le cadre de son programme de recherche. Nick Armstrong, de la faculté de chimie de l'UNB, nous a rejoints pour travailler avec nos chercheurs pendant l'année universitaire. La thèse de Nick était intitulée : « Qualitative Analysis of Solid and Liquid Phase Particulate in Cannabis Aerosol via Two Delivery Methods » (Analyse qualitative des particules en phase solide et liquide dans les aérosols de cannabis par deux méthodes d'administration). Nick a soutenu avec succès sa thèse au printemps 2023 et est motivé pour poursuivre des études de médecine. Nous souhaitons à Nick la meilleure des chances pour ce nouveau chapitre!



« Je suis reconnaissante du temps que j'ai pu passer à RPC pour mon projet de recherche de fin d'études. Le fait d'être exposé à un lieu de travail authentique en dehors de l'université a été une expérience précieuse. La possibilité de travailler dans l'environnement et d'utiliser l'équipement fourni m'a aidé à me rassurer quant à l'éventualité d'entamer une carrière dans la recherche. Plus que tout, je dois souligner à quel point tout le personnel a été accueillant. Mes superviseurs et les personnes avec lesquelles j'ai travaillé en étroite collaboration étaient toujours prêts à répondre à mes questions. Même les personnes que je croisais dans les couloirs étaient amicales et intéressées par mes travaux. » – Nick Armstrong



Nous avons également eu l'occasion d'accueillir des étudiants de l'Université du Nouveau-Brunswick, de l'Université Dalhousie et de l'Université Saint Mary's pour une journée entière d'apprentissage appliqué. Les étudiants ont apprécié de mener des expériences liées à des problèmes concrets et de découvrir les activités scientifiques et techniques d'un organisme de recherche et de technologie fortement actif auprès de l'industrie. Nous avons eu beaucoup de plaisir à accueillir les étudiants et nous attendons avec impatience le prochain événement.



Nos ingénieurs ont été fiers d'aider Faith Howe (Boundless Bricks) à prendre les mesures officielles à soumettre au Livre Guinness des records pour la plus grande carte à jouer jamais construite en Lego!

Félicitations à Faith Howe!



Jessica Storey, technologue en santé des poissons de RPC, a participé au salon de l'emploi de l'école primaire de Barker's Point.



RPC soutient également une campagne de sensibilisation au radon au Nouveau-Brunswick.

# PERSPECTIVES

Au terme d'une nouvelle année, nous réfléchissons aux progrès accomplis dans le renforcement des relations avec le gouvernement, le monde universitaire, le public et nos précieux secteurs d'activité. Nos scientifiques et nos ingénieurs ont repoussé les limites et établi de nouveaux points de repère, et nous en sommes fiers. Nous sommes particulièrement fiers de nos clients qui nous proposent des défis et des idées, et qui travaillent à nos côtés pour innover ensemble.

Pour ce qui est de l'avenir, nous sommes pleins d'énergie, car nous continuons à créer un élan pour nos clients et la province du Nouveau-Brunswick. Nous sommes enthousiastes à l'idée de remplir notre mandat en tant qu'organisme provincial de recherche du Nouveau-Brunswick, en restant déterminés

## REMERCIEMENTS DE NOTRE DIRECTRICE GÉNÉRALE

J'exprime ma plus profonde gratitude à notre personnel qui continue à se concentrer sur la réussite de nos clients et le bien-être de nos collectivités. Je remercie également notre conseil d'administration, nos collaborateurs universitaires et industriels, les organismes de réglementation, les enseignants et le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Sans nos clients, nous n'existerions pas. Nous apprécions la confiance accordée à notre organisme pour mener à bien des idées et répondre à des besoins en matière d'analyses. Nous sommes reconnaissants de ces relations et nous nous réjouissons de les renforcer et d'en établir de nouvelles. Nous restons déterminés à favoriser l'innovation pour les Néo-Brunswickois et les Canadiens de la région atlantique. Nous nous attendons à une nouvelle année de succès, et nous vous remercions d'avoir participé à notre aventure.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION (au 1<sup>er</sup> juin 2024)



**Shelley Rinehart (Ph. D.)**

Présidente  
Directrice du programme de MBA, UNB,  
campus de Saint John



**Annette Comeau**

Présidente et directrice générale  
SavoirSphère Canada



**Laurier Schramm (Ph. D.)**

Président et directeur général  
Laurann Ventures Inc.



**Jennifer Hubbard**

Présidente et directrice générale  
Savoir polaire Canada



**Dan Mills**

Sous-ministre, Ministère de l'Éducation  
postsecondaire, de la Formation et du  
Travail du Nouveau-Brunswick



**Traci Simmons**

Directrice générale  
Opportunités Nouveau-Brunswick



**Kent Estabrooks**

Accompagnateur  
Future Path Compass Coaching



**Levi Hargrove (Ph. D.)**

Directeur et professeur adjoint  
Centre de médecine bionique Université  
Northwestern



**Cathy LaRoche**

Sous-ministre, Ministère de l'Agriculture, de  
l'Aquaculture et des Pêches du Nouveau-  
Brunswick



**Irene McCardle, CPA, CMA, CFP**

Irene McCardle Accounting



**Meaghan Seagrave**

Directrice générale  
Bioindustrial Innovation Canada (BIC)



**Shawn Wood**

Trésorier  
(Sans droit de vote)

RPC est une société de la Couronne du Nouveau-Brunswick créée par la *Loi sur le Conseil de la recherche et de la productivité*, le 13 avril 1962. Le 1<sup>er</sup> avril 2017, le projet de loi 36 a désigné RPC à titre de société de la Couronne de la partie IV.

RPC relève du gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'entremise du ministre responsable de RPC, et reçoit une lettre de mandat tous les deux ans. Le contenu de la lettre de mandat complète notre plan stratégique 2020-2025.

RPC est gouverné par un conseil d'administration qui assure une surveillance et un apport stratégique. Les administrateurs sont nommés en fonction de leurs compétences professionnelles, conformément à la *Loi sur le Conseil de la recherche et de la productivité*. Le conseil a son mot à dire sur les plans stratégiques et annuels et y donne son aval. Les états financiers sont vérifiés par un cabinet comptable indépendant approuvé par le bureau du vérificateur général, examinés par le comité de vérification, approuvés par le conseil d'administration de RPC et transmis aux bureaux du vérificateur général et du contrôleur.

Des liens vers la *Loi sur le RPC*, la lettre de mandat, le plan stratégique, le plan annuel, le rapport annuel et la liste actuelle des membres du conseil d'administration figurent sur le site Web de RPC ([www.rpc.ca](http://www.rpc.ca)) dans la section À propos du RPC – Gouvernance de RPC.

RPC fait également rapport au Comité permanent des corporations de la Couronne, sur demande.

## REDDITION DE COMPTES

La *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration* continue prévoit que le ministre de la Couronne ou le président de l'entité de la Couronne, selon le cas, est chargé de la préparation du rapport annuel et de l'atteinte des buts et des objectifs particuliers qui y sont exposés. Dans le cas de RPC, la présidente du conseil, en collaboration avec la directrice générale, le Comité de gestion du risque et de vérification et le ministre responsable de RPC, est chargée de la préparation du rapport annuel.

### État de la mise en œuvre des recommandations du rapport du vérificateur général

Le vérificateur général a recommandé que les organismes de la Couronne rendent compte, dans leurs rapports annuels, de l'état des recommandations de vérification formulées par son Bureau, plus précisément de la progression et de l'état de la mise en œuvre.

Ce qui suit est un rapport d'état sur les recommandations formulées dans le rapport du vérificateur général au cours des cinq dernières années :

1. Il n'y a aucune recommandation en suspens du vérificateur général présentée précisément à RPC.
2. En octobre 2021, le vérificateur général a publié le volume 1. Le chapitre 4 aborde la surveillance gouvernementale des organismes de la Couronne. Voici quelques observations pertinentes formulées au Bureau du Conseil exécutif :
  - 2.1. RPC n'a pas reçu de lettre de mandat.
  - 2.2. État : Il s'agit d'une question de calendrier puisque RPC est devenu une société de la Couronne de la partie IV. Nous avons travaillé avec le Bureau du Conseil exécutif, nous avons une ministre responsable désignée et nous recevons des lettres de mandat. Les éléments obligatoires sont intégrés à notre plan annuel et font l'objet de rapports régulièrement. Tous les documents sont publiés sur notre site Web à la section sur la gouvernance.
3. In February of 2022, the Auditor General released Volume II of their Performance Audit which included a review of the salary and benefits practices of crown corporations. The report recommended that Executive Council provide crown corporations with expectations related to salary and benefits.  
État : RPC examinera ces attentes et lignes directrices lorsqu'elles seront reçues.

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction a préparé les états financiers du présent rapport annuel conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux organismes publics sans but lucratif et est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données qui y figurent. Les états financiers comprennent certains montants fondés sur les estimations et le jugement de la direction. L'information financière présentée dans le rapport annuel recoupe celle des états financiers. La note 2 des états financiers résume les principales conventions comptables.

La direction du Conseil maintient un système de mécanismes de contrôle internes conçus pour assurer raisonnablement la protection des actifs, l'autorisation et l'enregistrement conformes aux exigences législatives et réglementaires des opérations et la disponibilité d'information financière fiable en temps voulu en vue de la préparation des états financiers consolidés. La direction surveille et évalue ces mécanismes.

Le conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction assume ses responsabilités en matière d'états financiers et de contrôle interne. Le Conseil a créé, conformément à ses règlements administratifs, un Comité de vérification et de gestion du risque, auquel la direction ne siège pas. Toutefois, le Comité se réunit avec la direction et le vérificateur externe indépendant pour examiner l'exercice des responsabilités relatives aux états financiers et discuter de la vérification, des contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Le Comité de vérification et de gestion du risque a examiné les états financiers avec le vérificateur externe. Sur sa recommandation, le Conseil a approuvé les états financiers présentés dans ce rapport.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur externe indépendant KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. Le rapport de vérification ci-joint décrit ses responsabilités, l'étendue de son examen et son opinion sur les états financiers du Conseil.



Diane Botelho  
Directrice générale



Shawn Wood, CPA, CA  
Directeur des finances et de l'administration

2 juillet 2024



**KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.**  
Place Frederick Tour TD  
700-77, rue Westmorland  
Fredericton (NB) E3B 6Z3  
Canada  
Téléphone 506-452-8000  
Télécopieur 506-450-0072

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANTS

À l'honorable ministre Greg Turner, à la présidente et au président et membres du Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick (l'entité), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2024
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date
- l'état des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.





Page 2

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

### ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



Page 3

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*KPMG A.N.L. / S.R.L.*

Comptables professionnels agréés

Fredericton, Canada

Le 2 juillet 2024

# ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2024

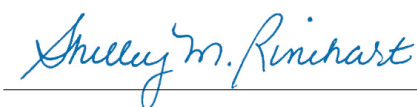
(en milliers)

	2024	2023
<b>Actifs</b>		
Actifs à court terme		
Comptes débiteurs (note 5)	3 493 \$	2 520 \$
Travaux en cours	121	213
Charges payées d'avance	390	506
	<u>4 004</u>	<u>3 239</u>
Investissements (note 6)	3 714	4 508
Immobilisations (note 7)	9 482	9 857
	<u>17 200 \$</u>	<u>17 604 \$</u>
<b>Passifs</b>		
Passifs à court terme		
Dette bancaire (note 8)	489 \$	64 \$
Dettes d'exploitation et charges à payer	1 493	1 499
Produit reporté	851	530
Prêt à vue (note 8)	175	245
	<u>3 008</u>	<u>2 338</u>
Apports en capital reportés (note 9)	2 701	2 666
Avantages sociaux futurs (note 10)	1 512	1 497
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 11)	177	170
	<u>7 398</u>	<u>6 671</u>
<b>Actifs nets</b>		
Non affectés	528 \$	312 \$
Affectés à l'interne (note 12)	2 845	3 845
Investis en immobilisation	6 429	6 776
	<u>9 802</u>	<u>10 933</u>
	<u>17 200 \$</u>	<u>17 604 \$</u>

Obligations contractuelles (note 13)

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom du Conseil



Président



Directeur général

**ÉTAT DES RÉSULTATS**  
 POUR L'EXERCICE FINANCIER CLOS LE 31 MARS  
 (en milliers)

	2024 Budget	2024 Constaté	2023 Constaté
<b>Produits</b>			
Exploitation (note 14)	18 561 \$	17 376 \$	18 195 \$
Amortissement des apports en capital reportés	553	511	568
Investissement	100	556	95
Aide gouvernementale (note 9)	-	147	155
Gains de change	-	42	53
Divers	-	17	27
	<u>19 214 \$</u>	<u>18 649 \$</u>	<u>19 093 \$</u>
<b>Charges (note 15)</b>			
Exploitation	13 112 \$	13 116 \$	12 770 \$
Administration	5 303	4 910	4 985
Amortissement des immobilisations	1 590	1 424	1 557
Créances irrécouvrables	9	72	269
Désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	11	4
Pertes sur l'aliénation d'immobilisations	-	-	53
Pertes sur le transfert d'installations	-	-	1 539
	<u>20 014</u>	<u>19 533</u>	<u>21 177</u>
<b>Déficit des produits sur les charges</b>	<u><b>( 800) \$</b></u>	<u><b>( 884) \$</b></u>	<u><b>( 2 084) \$</b></u>

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

# ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

POUR L'EXERCICE FINANCIER CLOS LE 31 MARS  
(en milliers)

	2024	2023
Gains de réévaluation cumulés, en début d'exercice	995 \$	1 153 \$
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux investissements	187	( 181)
Pertes (gains) réalisées reclassées dans l'état des résultats	( 434)	23
Variation des gains et pertes de réévaluation cumulés	( 247)	( 158)
<b>Gains de réévaluation cumulés, en fin d'exercice</b>	<b>748 \$</b>	<b>995 \$</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.



**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**  
**POUR L'EXERCICE FINANCIER CLOS LE 31 MARS**  
(en milliers)

	Non affectés	Affectés à l'interne	Investis en immobilisation (note 17)	2024	2023
Solde, en début d'exercice	312 \$	3 845 \$	6 776 \$	10 933 \$	13 175 \$
Excédent (déficit) des produits sur les charges	40	-	( 924)	( 884)	( 2 084)
Variation des gains et pertes de réévaluation cumulés	( 247)	-	-	( 247)	( 158)
Changement net des investissements en immobilisation	( 577)	-	577	-	-
Transferts	1 000	( 1 000)	-	-	-
<b>Solde, en fin d'exercice</b>	<b>528 \$</b>	<b>2 845 \$</b>	<b>6 429 \$</b>	<b>9 802 \$</b>	<b>10 933 \$</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**POUR L'EXERCICE FINANCIER CLOS LE 31 MARS**  
(en milliers)

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Trésorerie provenant de (utilisée pour) :</b>		
Activités d'exploitation		
Excédent (déficit) des produits sur les charges	( 884) \$	( 2 084) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Pertes (gains) de change non réalisées	3	( 58)
Pertes sur l'aliénation d'immobilisations	-	53
Éléments hors trésorerie des pertes sur le transfert d'installations	-	1 525
Pertes (gains) réalisées sur les investissements	( 434)	23
Amortissement des immobilisations	1 424	1 561
Désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	11	-
Amortissement des apports en capital reportés	( 511)	( 568)
Charges nettes à payer pour les avantages sociaux futurs	15	( 44)
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie	( 340)	( 357)
	( 716)	51
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations*	( 956)	( 825)
	( 956)	( 825)
Activités de financement		
Remboursement du prêt à vue	( 70)	( 70)
Apports en capital*	339	805
	269	735
Activités d'investissements		
Achat d'investissements	( 643)	( 1 027)
Produits sur l'aliénation d'investissements	1 621	1 003
	978	( 24)
Diminution nette de la trésorerie	( 425)	( 63)
Dette bancaire, en début d'exercice	( 64)	( 1)
<b>Dette bancaire, en fin d'exercice</b>	<b>( 489) \$</b>	<b>( 64) \$</b>
Renseignements complémentaires :		
Intérêts versés	\$ 36	\$ 18

\* Des achats d'immobilisations d'un montant de 93 \$ (2023, 0 \$) sont inclus dans les comptes créditeurs et les charges à payer en fin d'exercice. Les apports en capital d'un montant de 284 \$ (2023, 77 \$) sont inclus dans les comptes débiteurs en fin d'exercice.

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

LE 31 MARS 2024

(en milliers)

## 1. OBJECTIF DE L'ORGANISATION

---

Le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick (le Conseil) est un organisme gouvernemental sans but lucratif fondé en 1962 en vertu de la *Loi sur le Conseil de la recherche et de la productivité*. Les objectifs du Conseil sont de promouvoir, de stimuler et d'accélérer l'amélioration continue du rendement et la croissance dans divers secteurs de l'économie du Nouveau-Brunswick. Le Conseil fournit principalement aux entreprises du Nouveau-Brunswick des services indépendants de recherche, d'analyse et d'ordre technique, facturés selon la rémunération à l'acte.

## 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

---

La direction a préparé les présents états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, notamment le chapitre 4200 concernant les organismes sans but lucratif. Voici un résumé des principales conventions comptables utilisées à cette fin :

### (a) Espèces et quasi-espèces

Il s'agit des espèces en banque et elles incluent la dette bancaire. L'utilisation à court terme de la marge de crédit d'exploitation à vue est considérée comme une dette bancaire. Les espèces et la dette bancaire sont comptabilisées au coût d'acquisition, qui s'approche de la valeur de marché.

### (b) Comptabilisation des revenus

Les revenus provenant des contrats de services analytiques, de contrats temps et matériaux ou de contrats de conseil comprennent les obligations de prestation d'analyses scientifiques, d'inspections, d'essais, de services techniques ou de conseil spécialisés, ou de ressources de conseil. Les revenus provenant de ces contrats sont constatés à un moment donné, lorsque les services sont achevés et que les résultats de l'analyse ou des services sont livrés au client. Les factures sont généralement émises à l'achèvement des services, et les délais de paiement sont généralement compris entre 30 et 90 jours, selon les modalités du contrat.

Les revenus provenant de la vente de produits et de la fabrication sous contrat sont constatés à un moment précis, lorsque les marchandises sont expédiées au client. Les factures sont généralement émises au moment de l'expédition du produit, et les délais de paiement sont généralement de 30 à 90 jours, selon les modalités du contrat.

Les montants reçus pour lesquels les obligations d'exécution du contrat n'ont pas été satisfaites sont comptabilisés en tant que revenu reporté.

Les revenus provenant des projets de recherche et d'ingénierie comprennent les obligations de prestation de services spécialisés de recherche ou de prototypage, ou d'aide à la conception, aux essais et à la fabrication de solutions d'ingénierie spécialisées. Les factures sont émises en fonction des étapes de facturation tout au long du cycle de vie du projet, y compris les paiements forfaitaires uniques conformément aux modalités du contrat. Les délais de paiement sont généralement de 30 jours à compter de l'émission de la facture. Les revenus provenant de ces contrats sont constatés progressivement, selon la méthode du pourcentage d'avancement, en fonction du pourcentage des coûts engagés à ce jour par rapport aux coûts totaux estimés pour remplir l'obligation d'exécution associée. Les coûts utilisés pour déterminer la progression vers l'achèvement comprennent les coûts de main-d'œuvre directe, les sous-traitants et les matériaux propres à l'obligation d'exécution concernée dans le contrat avec le client.

Les coûts totaux estimés pour remplir les obligations d'exécution restantes sont déterminés en prévoyant le montant de la main-d'œuvre directe, des sous-traitants et des matériaux qui devraient être nécessaires pour achever les produits à livrer et fournir les services qui constituent l'obligation d'exécution incluse dans le contrat correspondant. Pour établir ces prévisions, le Conseil s'appuie sur son expérience en matière d'obligations d'exécution semblables et de contrats comparables, ainsi que sur l'historique des coûts engagés à ce jour par rapport aux progrès réalisés comparativement aux attentes initiales du contrat.

La méthode du pourcentage d'avancement exige de la direction qu'elle procède à des estimations de l'état d'avancement des travaux et peut exiger des estimations sur l'étendue des services requis pour remplir les obligations d'exécution associées. Ces estimations comprennent les coûts totaux estimés, les risques techniques et d'autres éléments subjectifs. Les changements dans les estimations peuvent entraîner une augmentation ou une diminution du montant et du calendrier des revenus.

Les montants reçus au titre des contrats qui dépassent les revenus constatés sont comptabilisés en tant que revenu reporté.

Les revenus de placement comprennent les dividendes, les intérêts et les gains et pertes sur les investissements. Tout revenu de placement est constaté en tant que revenu au cours de l'exercice où il est gagné.

## 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES - SUITE

Le Conseil suit la méthode du report pour comptabiliser les subventions reçues pour des activités d'exploitation et des projets précis. Les subventions devant être utilisées à des fins déterminées sont constatées comme revenus dans la période au cours de laquelle les dépenses connexes ont lieu. Lorsqu'une partie d'une subvention a trait à une période future, elle est reportée et constatée au cours de la période subséquente. Les contributions limitées à l'achat d'immobilisations sont reportées et amorties dans les revenus de la façon décroissante correspondant aux taux d'amortissement des actifs connexes. Les subventions sans restriction sont constatées dans les revenus lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut être estimé de façon raisonnable et si la perception est raisonnablement assurée. Les subventions approuvées, mais non reçues à la fin d'une période de rapport financier, sont constatées comme étant à recevoir.

### (c) Travaux en cours

Les travaux en cours se composent : a) de la partie des revenus provenant des contrats pour lesquels les revenus sont constatés sur une période donnée et qui n'a pas encore fait l'objet d'une facturation intermédiaire; b) des coûts directs associés aux contrats à moyen et à long terme pour lesquels les revenus sont constatés à un moment précis, y compris la main-d'œuvre directe, les matériaux, les sous-traitants et les déplacements, jusqu'à ce que les revenus soient constatés.

### (d) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et amorties de façon décroissante par rapport à la durée d'utilité estimative des actifs, comme suit :

<b>Amortissement</b>	
Immeuble	25-33 ans
Équipement d'exploitation	8 ans
Systèmes de gestion d'entreprise	8-15 ans
Matériel informatique	4 ans
Véhicule	4 ans
Améliorations locatives	15 ans

Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité du Conseil de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

### (e) Instruments financiers

Les instruments financiers sont des contrats qui établissent des droits et des obligations pour recevoir ou offrir des avantages économiques. Les actifs financiers comprennent les créances et les investissements; les passifs financiers se composent des dettes bancaires, des comptes fournisseurs, des charges à payer et du prêt à vue. Le coût est proche de la juste valeur des instruments financiers du Conseil en raison de leur échéance à court terme, sauf pour les investissements décrits ci-dessous.

Les instruments financiers sont constatés à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Les placements cotés sur un marché actif sont évalués à leur juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont évalués au coût ou au coût amorti, à moins que la direction choisisse d'évaluer l'instrument à sa juste valeur. La direction a choisi de présenter tous les investissements à la juste valeur, puisqu'ils sont gérés et évalués sur cette base.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon les niveaux 1, 2 et 3 afin de décrire le fondement des données utilisées pour évaluer leur juste valeur dans la catégorie correspondante, comme suit :

Niveau 1 – prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour les actifs ou les passifs, soit directement ou indirectement;

Niveau 3 – données concernant les actifs ou les passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Les gains et pertes non réalisés en raison des variations de la juste valeur des instruments financiers sont constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Lors du règlement, les gains et pertes cumulatifs sont reclassés, passant de l'état des gains et pertes de réévaluation à l'état des résultats. Les coûts de transaction des instruments financiers évalués à la juste valeur sont portés aux charges. Les actifs financiers sont évalués chaque année afin de déterminer s'il y a des preuves objectives de la perte de valeur.

## 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES - SUITE

### (f) Devises

Les opérations en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur au moment de l'opération.

Les actifs et passifs libellés en devises sont constatés à la juste valeur au taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains ou pertes de change réalisés et non réalisés sont constatés dans l'état des résultats.

### (g) Investissements

Les investissements détenus par le Conseil comprennent les titres à revenu fixe et les titres de capitaux propres cotés en bourse à court et à long terme. Les intérêts sur les titres à revenu fixe sont comptabilisés à mesure qu'ils sont perçus et inscrits dans l'état des résultats, avec les dividendes et autres revenus de placement. Les titres de capitaux propres sont classés au niveau 1 selon la hiérarchie de la juste valeur et sont évalués selon les cours de clôture de fin d'exercice lorsque ceux-ci sont disponibles. Les titres à revenu fixe sont classés au niveau 2 selon la hiérarchie de la juste valeur et sont évalués selon les cours de clôture de fin d'exercice lorsque ceux-ci sont disponibles. Lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles, les justes valeurs estimatives sont calculées à l'aide de titres comparables.

### (h) Avantages sociaux futurs

#### i) Retraite

Les employés admissibles du Conseil sont membres du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'un régime à risques partagés auquel cotisent le Conseil et ses employés. Le Conseil n'est pas responsable de la dette non provisionnée du régime et n'a pas accès à ses excédents. Le coût du Conseil se limite à ses cotisations annuelles, qui ont totalisé 1 088 \$ pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2024 (1 084 \$ en 2023).

Les services administratifs concernant le régime de retraite sont assurés gratuitement par la Société des services de retraite Vestcor.

#### ii) Allocations de retraite

Les employés ayant commencé à travailler à temps plein avant le 1<sup>er</sup> avril 2011 ont droit à des allocations de retraite. Le Conseil a comptabilisé un passif et une charge au cours de la période où les employés rendent les services en retour des prestations. La charge à payer pour ces allocations de retraite a été déterminée par évaluation actuarielle, la dernière évaluation actuarielle a été effectuée en date du 31 mars 2023 et a été extrapolée jusqu'au 31 mars 2024.

#### iii) Prestations de maladie accumulées

Le Conseil offre aux employés des prestations de maladie accumulables selon un taux de 1,25 jour par mois, jusqu'à concurrence de 240 jours. Les congés inutilisés peuvent être reportés aux périodes futures, mais ne sont pas acquis : ils ne sont pas payés à la cessation d'emploi ou à la retraite de l'employé. Le Conseil a comptabilisé un passif et une charge au cours de la période où les employés rendent les services en retour des prestations. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée en date du 31 mars 2023 et a été extrapolée jusqu'au 31 mars 2024.

### (i) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation de mise hors service d'immobilisation est constatée lorsque, à la date du rapport financier, tous les critères suivants sont remplis :

- il y a obligation juridique d'engager des coûts de mise hors service d'une immobilisation;
- l'opération ou le fait à l'origine de l'obligation s'est déjà produit;
- on s'attend à la cession d'avantages économiques futurs;
- on peut estimer raisonnablement le montant.

On a constaté le passif lié au désamiantage des bâtiments appartenant au Conseil selon les dépenses futures estimatives de l'enlèvement des parties touchées, de la remise en état ou de la mise hors service des bâtiments.

Le passif est actualisé à l'aide d'un calcul de la valeur actuelle et réévalué et ajusté chaque année selon les charges de désactualisation. La comptabilisation d'un passif entraîne l'augmentation de l'immobilisation correspondante. L'augmentation de l'immobilisation est amortie conformément aux conventions comptables d'amortissement décrites en (d).

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

LE 31 MARS 2024

(en milliers)

## 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES - SUITE

### (j) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction formule des estimations et des hypothèses pouvant avoir des répercussions sur les montants déclarés dans les états financiers et les notes afférentes.

Parmi les estimations importantes qu'ont nécessitées les présents états financiers, citons les hypothèses utilisées pour :

- la détermination des passifs d'allocations de retraite et les prestations de maladie;
- les comptes débiteurs irrécouvrables ou susceptibles de le devenir;
- le pourcentage d'avancement des contrats dont les revenus sont constatés progressivement ainsi que les montants correspondants des travaux en cours et des revenus reportés;
- les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations;
- la valeur comptable des immobilisations;
- la durée de vie utile sur laquelle les immobilisations et les apports en capital reportés sont amortis.

Les estimations sont fondées sur les meilleures données disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont révisées annuellement pour tenir compte des plus récentes données. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

## 3. CHANGEMENTS AUX CONVENTIONS COMPTABLES

### SP 3400 – Constatation des revenus

Le 1<sup>er</sup> avril 2023, le Conseil a adopté la norme comptable SP 3400 – *Constatation des revenus*. La nouvelle norme fournit des directives à jour sur la façon de comptabiliser les revenus, en distinguant expressément les revenus provenant d'opérations avec obligation de prestation (opérations avec contrepartie) de celles sans obligations de prestation (opérations sans contrepartie). La norme comprend également des indications sur la constatation des revenus à un moment précis ou progressivement. Les principes de comptabilisation des revenus du Conseil sont décrits dans la note 2. La mise en œuvre de cette norme n'a pas exigé du Conseil qu'il procède à des ajustements dans les présents états financiers.

## 4. GESTION DES RISQUES

Voici l'analyse des risques importants liés aux instruments financiers du Conseil :

### a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier occasionne une perte financière à l'autre partie en manquant à l'une de ses obligations. Le Conseil gère cette exposition en assujettissant les nouveaux clients à des procédures d'approbation de crédit et en obtenant des paiements anticipés des clients à haut risque. L'exposition maximale du Conseil au risque de crédit équivaut au solde des créances, qui s'élève à 3 493 \$ au 31 mars 2024 (2 520 \$ en 2023). Le solde total des créances est net de la provision pour créances douteuses de 129 \$ (63 \$ en 2023).

Au 31 mars 2024, un montant de 1 176 \$ (861 \$ en 2023) de créances était échu, mais pas déprécié. Voici l'analyse de l'ancienneté des montants échus, mais pas dépréciés :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Jusqu'à 30 jours	478 \$	552 \$
Jusqu'à 60 jours	262	133
Jusqu'à 90 jours	436	176
Total	<u>1 176 \$</u>	<u>861 \$</u>

Le Conseil est également exposé à un risque lié au crédit advenant la défaillance ou l'insolvabilité de la contrepartie d'un titre à revenu fixe. Le Conseil gère ce risque en ne traitant qu'avec les banques et institutions financières dignes de confiance et en respectant un cadre financier prudent pour régir les placements admissibles, y compris une cote de crédit minimale de A pour les émetteurs d'obligations. La note 5 décrit l'exposition maximale au risque de crédit d'investissement.



# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

LE 31 MARS 2024

(en milliers)

## 4. GESTION DES RISQUES - SUITE

### b) Risque du marché

Le risque du marché est le risque que l'évolution des cours du marché, les taux de change par exemple, se répercute sur les recettes du Conseil ou la valeur de son portefeuille d'instruments financiers. La gestion du risque du marché vise à confiner les expositions au risque du marché à des paramètres acceptables tout en optimisant le rendement du capital investi.

Le Conseil suit une politique prudente en matière de placement afin d'atténuer ces risques. Il ne possède aucun produit dérivé et ne participe à aucune opération de couverture afin de gérer le risque.

Le Conseil surveille en permanence l'effet de la volatilité des marchés sur ses instruments financiers et modifiera ses stratégies de placement au besoin en vue de réduire le risque pour ses opérations et son bilan financier.

### c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que l'évolution des taux d'intérêt se répercute sur les flux de trésorerie futurs ou la juste valeur des instruments financiers. Les investissements du Conseil dans les titres à revenu fixe portent intérêt à des taux d'intérêt nominaux, ce qui réduit l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur les flux de trésorerie. Les variations de taux d'intérêt peuvent se répercuter sur la juste valeur des investissements du Conseil.

La marge de crédit et le prêt à vue portent intérêt à un taux variable, ce qui expose le Conseil à un risque de taux d'intérêt.

### d) Risque de change

Le risque de change touche les instruments financiers libellés en devises. Une partie des placements du Conseil sont des titres de capitaux propres libellés en dollars américains, tout comme une partie des créances et des dettes. L'effet d'un changement du taux de change au 31 mars 2024 se limiterait aux soldes suivants (en USD) :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Trésorerie	57 \$	45 \$
Comptes débiteurs	84	58
Investissements	456	591
Dettes d'exploitation et charges à payer	( 7)	( 11)
	<u>590 \$</u>	<u>683 \$</u>

### e) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que l'entreprise ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations liées aux passifs financiers. Le flux de trésorerie provenant des activités fournit une part considérable des besoins de trésorerie de l'entreprise. Les besoins de trésorerie supplémentaires sont couverts par la marge de crédit d'exploitation disponible et les emprunts bancaires (note 8), ainsi que par l'accès aux réserves pour fluctuation des valeurs décrites dans la note 6, qui sont facilement convertibles en liquidités. Les emprunts de l'entreprise sont concentrés auprès d'une seule institution financière canadienne.

## 5. COMPTES DÉBITEURS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Commerce	3 333 \$	2 388 \$
Aide gouvernementale et apports en capital	284	184
Intérêts à payer sur les investissements	5	11
	<u>3 622</u>	<u>2 583</u>
Moins la provision sur les créances douteuses	( 129)	( 63)
	<u>3 493 \$</u>	<u>2 520 \$</u>

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

LE 31 MARS 2024

(en milliers)

## 6. INVESTISSEMENTS

Investissements dans la catégorie des instruments évalués à la juste valeur	Niveau de la hiérarchie de la juste valeur	2024	2023
Titres de capitaux propres	Niveau 1	1 718 \$	2 287 \$
Titres à revenu fixe	Niveau 2	1 996	2 221
		<b>3 714 \$</b>	<b>4 508 \$</b>

Il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice. Les titres à revenu fixe ont des taux d'intérêt allant de 1,1 % à 4,4 % (de 1,1 % à 4,3 % en 2023) et arrivent à échéance entre avril 2024 et mars 2028.

Des restrictions externes sur les investissements de 2 000 \$ (2 000 \$ en 2023) sont en place en tant que cautionnement par gage pour garantir la ligne d'exploitation du Conseil, comme décrit plus en détail dans la note 8.

## 7. IMMOBILISATIONS

	2024			2023
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Immeubles	5 707 \$	2 556 \$	3 151 \$	3 297 \$
Équipement d'exploitation	10 588	7 047	3 541	4 383
Systèmes de gestion d'entreprise	2 099	426	1 673	1 702
Matériel informatique	519	471	48	67
Véhicule	112	112	-	-
Améliorations locatives	318	82	236	258
Immobilisations en construction	833	-	833	150
	<b>20 176 \$</b>	<b>10 694 \$</b>	<b>9 482 \$</b>	<b>9 857 \$</b>

Les actifs en construction ne sont pas assujettis à l'amortissement tant qu'ils ne sont pas prêts à la production et à l'utilisation.

## 8. DETTE BANCAIRE ET PRÊT À VUE

Le Conseil dispose, à des fins commerciales générales, d'une marge de crédit d'exploitation à vue de 2 000 \$, dont l'intérêt est calculé au taux préférentiel de la banque.

Le prêt à vue du Conseil porte intérêt au taux préférentiel de la banque plus 1 % et est payable en versements mensuels de 6 \$ jusqu'en septembre 2026.

La marge de crédit et le prêt à vue sont garantis par une première convention de sûreté générale et une convention de nantissement d'un montant de 2 000 \$ sur les investissements du Conseil.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

LE 31 MARS 2024

(en milliers)

## 9. AIDE GOUVERNEMENTALE ET APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

### (a) Aide gouvernementale

Au cours de l'exercice, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA), la Société de développement régional du Nouveau-Brunswick (SDR), la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick (FINB), le Fonds en fiducie pour l'environnement du Nouveau-Brunswick (FFE), RechercheNB et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick (EPFT) ont apporté au Conseil les aides gouvernementales suivantes :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
FFE	107 \$	64 \$
FINB	-	30
SDR	6	26
RechercheNB	13	-
EPFT	21	20
APECA	-	15
	<u>147 \$</u>	<u>155 \$</u>

### (b) Apports en capital reportés

Les apports en capital reportés liés aux immobilisations représentent le montant non amorti des subventions reçues pour l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports en capital est porté aux recettes dans l'état des résultats.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Solde, en début d'exercice	2 666 \$	3 157 \$
Apports	262	-
Apports, à recevoir	284	77
Montants amortis aux revenus	( 511)	( 568)
Solde, en fin d'exercice	<u>2 701 \$</u>	<u>2 666 \$</u>

Des apports en capital de 546 \$ (64 \$ en 2023) ont été reçus de la SDR ou le seront au cours de l'exercice pour la remise en état du laboratoire et des installations et l'équipement d'exploitation. Des apports en capital de 0 \$ (13 \$ en 2023) ont été reçus du FFE ou le seront au cours de l'exercice pour l'acquisition d'équipement d'exploitation.

## 10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

### (a) Allocations de retraite

Les employés ayant commencé à travailler à temps plein avant le 1<sup>er</sup> avril 2011 ont droit à une allocation de retraite à raison d'une semaine de rémunération pour chaque année de service complète jusqu'à concurrence de 25 ans. L'allocation de retraite est versée à la retraite, après l'âge de 55 ans, en fonction du dernier taux de salaire de l'employé. Une évaluation actuarielle a été réalisée le 31 mars 2023 et a été extrapolée jusqu'au 31 mars 2024; elle constitue le fondement de la provision figurant dans les présents états financiers.

### (b) Prestations de maladie

Les employés qui travaillent à temps plein accumulent des prestations de maladie à raison de 1,25 jour par mois et ils peuvent, s'ils ne les utilisent pas, les reporter à un exercice ultérieur jusqu'à concurrence de 240 jours. Une évaluation actuarielle a été réalisée le 31 mars 2023 et a été extrapolée jusqu'au 31 mars 2024; elle constitue le fondement de la provision figurant dans les présents états financiers.

Les importantes hypothèses économiques et démographiques utilisées dans les évaluations actuarielles sont les suivantes :

Taux d'actualisation	7,20 % (6,70 % en 2023)
Hausses salariales	3,50 % (3,50 % en 2023)
Âge de la retraite	60 ans (60 ans en 2023)
Probabilité d'utilisation des congés de maladie excédentaires	7 % (7 % en 2023)

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

LE 31 MARS 2024

(en milliers)

## 10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS - SUITE

### (b) Prestations de maladie - suite

Voici les chiffres relatifs aux obligations du Conseil en matière d'avantages sociaux futurs tels qu'ils figurent à l'état de la situation financière :

	2024			2023		
	Allocations de retraite	Prestations de maladie	Total	Allocations de retraite	Prestations de maladie	Total
Obligation au titre des prestations constituées, 1 <sup>er</sup> avril	1 106 \$	166 \$	1 272 \$	1 572 \$	251 \$	1 823 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	28	38	66	51	49	100
Intérêts sur obligation	72	11	83	41	6	47
Paiements de prestations	( 103)	( 30)	( 133)	( 135)	( 86)	( 221)
Gain (perte) actuariel	( 34)	( 4)	( 38)	( 423)	( 54)	( 477)
Obligation au titre des prestations constituées, 31 mars	1 069	181	1 250	1 106	166	1 272
Perte (gain) actuarielle non amortie	321	( 59)	262	296	( 71)	225
Total du passif	1 390 \$	122 \$	1 512 \$	1 402 \$	95 \$	1 497 \$

## 11. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Le Conseil a des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations concernant les bâtiments qu'il détient et exploite et qu'on sait contenir de l'amiante, ce qui pose un risque pour la santé en cas de perturbation, de rénovation, d'enlèvement des parties touchées de l'installation ou de démolition du bâtiment; il y a obligation légale de désamiantage. Les bâtiments ou parties de bâtiment visés ont une durée d'utilité résiduelle estimée à 10 ans. Les coûts estimés ont été actualisés à la valeur actuelle en appliquant un taux d'actualisation de 6,70 %.

Voici les modifications des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations :

	2024	2023
Solde, en début d'exercice	170 \$	- \$
Désamiantage	-	166
Charges de désactualisation	11	4
Retraites	( 4)	-
Solde, en fin d'exercice	177 \$	170 \$

## 12. ACTIFS NETS AFFECTÉS À L'INTERNE

Le conseil d'administration du Conseil a des ressources affectées à l'interne totalisant 2 845 \$ au 31 mars 2024 (3 845 \$ en 2023). Ce montant affecté à l'interne est destiné à l'acquisition d'immobilisations et au paiement d'obligations en capital et n'est pas disponible à d'autres fins sans l'approbation du conseil d'administration. Au cours de l'exercice, le Conseil a transféré 1 000 \$ aux actifs nets non affectés (0 \$ en 2023).

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

LE 31 MARS 2024

(en milliers)

## 13. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Conseil a conclu des contrats de location d'installations et d'entretien d'équipement. Selon les modalités de ces contrats, les versements annuels minimaux au cours des cinq prochaines années sont les suivants : 269 \$ en 2025; 80 \$ en 2026; 76 \$ en 2027; 76 \$ en 2028; 76 \$ en 2029.

Le Conseil a conclu des contrats avec des entrepreneurs dans le cadre d'une modernisation de ses systèmes de ventilation. Les paiements contractuels restants liés à cette modernisation pour 2025 s'élèvent à 7 601 \$. Une partie de ces dépenses en capital est admissible au remboursement en vertu d'une entente de contribution pour dépenses en capital avec la SDR. Le montant des contributions pour dépenses en capital prévues dans le cadre de cette entente, pour 2025, s'élève à 5 312 \$.

## 14. REVENUS D'EXPLOITATION

Les revenus d'exploitation par type sont les suivants :

	<b>2024</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
	<b>Budget</b>	<b>Constaté</b>	<b>Constaté</b>
Services analytiques	15 138 \$	13 646 \$	15 086 \$
Projets de recherche et d'ingénierie	2 291	2 281	1 604
Services d'inspection et de consultation	787	1 101	1 161
Vente de produits et fabrication sous contrat	345	348	344
	<b>18 561 \$</b>	<b>17 376 \$</b>	<b>18 195 \$</b>

Une partie des revenus d'exploitation est liée à des accords-cadres pluriannuels avec des clients, mais serait considérée comme non récurrente en raison des options d'annulation dont disposent les parties.

Le Conseil a conclu des contrats avec des clients qui comportent des obligations d'exécution dont certaines composantes n'ont pas encore été remplies. La valeur des contrats attribués aux obligations d'exécution restantes au 31 mars 2024 est de 2 023 \$. Le Conseil s'attend à remplir ces obligations d'exécution et à comptabiliser les revenus correspondants au cours des 18 prochains mois.

## 15. CHARGES

Les charges par nature sont les suivantes :

	<b>2024</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
	<b>Budget</b>	<b>Constaté</b>	<b>Constaté</b>
Personnel	12 276 \$	11 599 \$	11 724 \$
Fournitures	3 037	3 273	3 041
Amortissement des immobilisations	1 590	1 424	1 557
Pertes sur le transfert d'installations (note 14)	-	-	1 539
Installations	980	974	937
Bureau	414	461	437
Sous-traitants	228	409	238
Expédition et fret	391	372	374
Assurance	244	243	238
Qualité	204	177	189
Sécurité	107	129	100
Autre	192	113	195
Frais professionnels	143	104	114
Réaffectable	96	87	100
Frais bancaires et intérêt	102	85	68
Créances irrécouvrables	10	72	269
Pertes sur l'aliénation d'immobilisations	-	11	4
Gains de change	-	-	53
	<b>20 014 \$</b>	<b>19 533 \$</b>	<b>21 177 \$</b>

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

LE 31 MARS 2024

(en milliers)

## 16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est une société d'État provinciale établie par le gouvernement du Nouveau-Brunswick (la « province »), tel qu'il est décrit dans la note 1. À ce titre, l'ensemble des ministères, des organismes de la Couronne et des autres sociétés d'État de la province sont considérés comme apparentés.

Au cours de l'exercice, le Conseil a fourni des services aux ministères et aux organismes de la Couronne de la province. Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange, c'est-à-dire le montant réel de la contrepartie établie et convenue entre les apparentés.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Produits d'exploitation provenant des services fournis en cours d'exercice :		
Ministères et autres sociétés de la Couronne	1 759 \$	1 397 \$
Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick	411	667
	<u>2 170 \$</u>	<u>2 064 \$</u>
Comptes débiteurs :		
Ministères et autres sociétés de la Couronne	332 \$	367 \$
SDR	284	-
Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick	71	23
	<u>687 \$</u>	<u>390 \$</u>
Apports en capital :		
SDR	546 \$	64 \$
Ministères et autres sociétés de la Couronne	-	13
	<u>546 \$</u>	<u>77 \$</u>
Aide gouvernementale :		
SDR	6 \$	26 \$
Ministères et autres sociétés de la Couronne	141	114
	<u>147 \$</u>	<u>140 \$</u>

En 2023, le Conseil a transféré à la Province, au cours de l'année, la propriété de son installation de St. George, au Nouveau-Brunswick. Aucune contrepartie n'a été reçue à cet effet, et une perte correspondante a été comptabilisée dans l'état des résultats.

## 17. INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS

### a) Les investissements en immobilisations sont calculés comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Immobilisations	9 482 \$	9 857 \$
Montants financés par :		
Apports en capital reportés	( 2 701)	( 2 666)
Prêt à vue	( 175)	( 245)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	( 177)	( 170)
	<u>6 429 \$</u>	<u>6 776 \$</u>



# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

LE 31 MARS 2024

(en milliers)

## 17. INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS - SUITE

b) La variation des actifs nets investis en immobilisations est calculée comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Déficit des produits sur les charges :		
Amortissement des apports en capital reportés	511 \$	568 \$
Amortissement des immobilisations	( 1 424)	( 1 557)
Pertes sur l'aliénation d'immobilisations	-	( 53)
Pertes sur le transfert d'installations	-	( 1 525)
Désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	( 11)	( 4)
	<u>( 924) \$</u>	<u>( 2 571) \$</u>
Changement net des investissements en immobilisation :		
Achat d'immobilisation	1 049 \$	991 \$
Montants financés par :		
Apports en capital reportés	( 546)	( 77)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	( 166)
Retrait d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	4	
Remboursement du prêt à vue	70	70
	<u>577 \$</u>	<u>818 \$</u>

## 18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains des chiffres comparatifs ont été reclassés par souci de conformité à la présentation des états financiers adoptée pour le présent exercice.